



Règlement

# DE L'APPEL À CANDIDATURES

RÉSEAU DENTAIRE ITELIS 2021

**itelis** | EN *Confiance* POUR MA SANTÉ

Itelis est une société de services dans le domaine de la santé, créée en 2001, dont l'objectif est **de favoriser l'accès à la santé aux meilleures conditions**.

Ses services s'adressent aux Organismes Complémentaires d'Assurance Maladie (ci-après désignés « OCAM ») (mutuelles, sociétés d'assurances et institutions de prévoyance) et aux courtiers.

Les bénéficiaires de ses services sont notamment les personnes couvertes par un contrat de complémentaire santé auprès des clients d'Itelis.

**Son offre de services se structure autour des composantes suivantes :**

## Offre « Accès aux soins »

*(pour les bénéficiaires, les entreprises et leurs salariés)*

- **Soins Courants :**
  - **Offres de soins** (Optique, Audition, Dentaire)
- **Analyse de devis et lutte contre les abus et la fraude**
- **Soins Bien-Être :**
  - **Offres de soins** (Ostéopathie-Chiropraxie, Psychologie, Diététique) en cabinet, à domicile ou en visioconférence
- **Soins Hospitaliers :**
  - **Hospway®** : site de conseil et d'information centré autour du parcours d'hospitalisation

## Offre « Prévention »

*(pour les entreprises et leurs salariés)*

- **Préventelis®** : service en ligne à destination des chefs d'entreprise et RH pour simplifier leurs démarches de prévention au travail et pour les accompagner dans leur mise en conformité (réalisation du DUERP)
- **Actions en entreprise** (également incluses dans Préventelis®) : risques psychosociaux, troubles musculosquelettiques, santé visuelle, auditive etc.

## Offre « Accompagnement »

*(pour les bénéficiaires, les entreprises et leurs salariés)*

- **Ligne d'écoute** : service de mise en relation des salariés avec des experts psycho-juridico-sociaux
- **Gestion de crise** : service d'accompagnement de l'entreprise et de ses salariés en cas de crise psychologique



## 1.1 Définitions

### Bénéficiaire

Personne physique couverte par un contrat de complémentaire santé bénéficiant des services d'Itelis, dont l'accès au réseau de Chirurgiens-dentistes partenaires d'Itelis.

### Centre dentaire

Structure sanitaire possédant un numéro FINESS créée et gérée soit par un organisme sans but lucratif, soit par une collectivité territoriale, soit par un établissement de santé public ou un établissement de santé d'intérêt collectif (*Code de la Santé Publique, article L. 6323-1*) dispensant des soins et prothèses dentaires.

### Centre dentaire candidat

Centre dentaire ayant fait acte de candidature au réseau dentaire Itelis.

### Centre dentaire partenaire

Centre dentaire remplissant les conditions de conventionnement au réseau dentaire Itelis, dont la candidature est complète et retenue par Itelis et ayant signé une convention de partenariat avec Itelis.

### Centre dentaire refusé

Centre dentaire ayant fait acte de candidature au réseau dentaire Itelis mais dont la candidature est refusée parce qu'elle ne répond pas aux critères de recevabilité des candidatures, conformément au présent règlement.

### Chirurgien-dentiste

Praticien titulaire d'un diplôme d'état en Chirurgie dentaire et inscrit au Conseil de l'Ordre de son département d'exercice principal.

### Chirurgien-dentiste consultant

Chirurgien-dentiste diplômé d'état et inscrit au Conseil de l'Ordre de son département d'exercice travaillant au sein d'Itelis.

### Chirurgien-dentiste candidat

Chirurgien-dentiste ayant fait acte de candidature au réseau de Chirurgiens-dentistes partenaires d'Itelis.

### Chirurgien-dentiste partenaire

Chirurgien-dentiste remplissant les conditions de conventionnement au réseau de Chirurgiens-dentistes partenaires d'Itelis, dont la candidature est complète et retenue par Itelis et ayant signé une convention de partenariat avec Itelis.

### Chirurgien-dentiste refusé

Chirurgien-dentiste ayant fait acte de candidature au réseau de Chirurgiens-dentistes partenaires d'Itelis mais dont la candidature est refusée parce qu'elle ne répond pas aux critères de recevabilité des candidatures, conformément au présent règlement.

### Convention Dentaire Itelis

Convention de partenariat précisant les modalités du partenariat entre Itelis et chacun de ses Chirurgiens-dentistes et Centres dentaires partenaires, notamment les engagements respectifs des deux parties et les conditions tarifaires des prestations.

### OCAM

Organisme Complémentaire d'Assurance Maladie.

### Formulaire de candidature

Annexe à la convention de partenariat permettant au Chirurgien-dentiste ou Centre dentaire de remplir son dossier de candidature et de joindre les documents justificatifs demandés dans le règlement d'appel à candidatures.

### Paniers 100% santé

La réforme 100% santé subdivise les prothèses remboursables par l'Assurance Maladie Obligatoire en trois paniers de soins : Le panier Reste à charge Zero disposant d'honoraires limites de facturation et d'une prise en charge Assurance Maladie Complémentaire intégrale lorsque le contrat est responsable ; le panier Reste à charge maîtrisé disposant d'honoraires limites de facturation ; le panier Libre dont les honoraires des actes ne sont pas plafonnés mais réglementés par le tact et mesure conventionnel.

### Réseau de Chirurgiens-dentistes partenaires d'Itelis (ou réseau Dentaire Itelis)

Ensemble des Chirurgiens-dentistes ou Centres dentaires partenaires ayant répondu favorablement aux critères de recevabilité décrits lors de l'appel à conventionnement et ayant conclu le présent contrat de conventionnement.

### RHDI (Référentiel Honoraires Dentaire Itelis)

Ensemble des actes du panier libre faisant l'objet de tarifs maxima de facturation pour les Chirurgiens-dentistes partenaires d'Itelis dans le cadre de la présente convention de partenariat.





### 2.1 Introduction

Le réseau dentaire Itelis sera opérationnel au courant du 2ème semestre 2021. Le Chirurgien-dentiste ou Centre dentaire partenaire sera averti par courrier de l'ouverture du réseau dentaire Itelis deux (2) mois avant le lancement dudit réseau.

**Pour devenir partenaire, chaque Chirurgien-dentiste ou Centre dentaire doit :**

- Avoir fait acte de candidature, en format papier, sa candidature devant répondre aux critères de recevabilité des candidatures, tels que définis au chapitre 3 du présent règlement ;
- Avoir été sélectionné par Itelis pour intégrer son réseau dentaire, selon les modalités décrites dans le chapitre 4 du présent règlement ;
- Avoir paraphé et signé les deux exemplaires de la convention de partenariat dentaire Itelis personnalisée ainsi que le formulaire de candidature dûment rempli.

Chaque Chirurgien-dentiste ou Centre dentaire s'engage à prendre connaissance de la convention de partenariat reçue par courrier ainsi que du règlement de l'appel à candidatures disponible sur le site dentaire.reseau-itelis.fr ainsi que sur le site institutionnel d'Itelis [www.itelis.fr](http://www.itelis.fr).

Chaque Chirurgien-dentiste ou Centre dentaire, dont la candidature est recevable et ayant signé et renvoyé sa convention dentaire personnalisée devient Chirurgien-dentiste ou Centre dentaire partenaire Itelis selon les modalités décrites au chapitre 4 du présent règlement.

### 2.2 Calendrier de l'appel à candidature

L'appel à candidature est ouvert à partir du 07/12/2020 à 10H00 (heure de Paris) et est permanent et sans limite durée.

### 2.3 Procédure de candidature

Tout Chirurgien-dentiste ou Centre dentaire installé sur le territoire français (métropole et DROM) peut faire acte de candidature au réseau dentaire Itelis, exclusivement en suivant scrupuleusement les étapes suivantes :

1. Itelis annonce, sur le site [www.itelis.fr](http://www.itelis.fr) et sur le site éphémère dédié [www.dentaire.reseau-itelis.fr](http://www.dentaire.reseau-itelis.fr), l'ouverture de l'appel à candidatures en précisant sa date d'ouverture.
2. **Si le Chirurgien-dentiste ou Centre dentaire candidat est déjà partenaire avec Itelis**, il recevra directement par courrier les deux exemplaires de la convention ainsi que le formulaire de candidature (dont la liste des pièces justificatives) à remplir, parapher et signer puis à renvoyer à Itelis avec la lettre T fournie.
3. **Si le Chirurgien-dentiste ou Centre dentaire n'est pas déjà partenaire avec Itelis**, il remplit le formulaire de demande de conventionnement sur le site [www.itelis.fr](http://www.itelis.fr).

Itelis analyse la demande et envoie par courrier postal, les deux exemplaires de la convention de partenariat dentaire à parapher et signer ainsi qu'un formulaire de candidature à remplir, parapher et signer puis à renvoyer à Itelis avec la lettre T fournie.

4. Itelis analyse la candidature du Chirurgien-dentiste ou Centre dentaire candidat et établit, conformément au chapitre 4 du présent règlement, la liste des Chirurgiens-dentistes et Centre dentaire sélectionnés et refusés.
5. Le Chirurgien-dentiste ou Centre dentaire sélectionné devient Chirurgien-dentiste ou Centre dentaire partenaire à partir du 2nd semestre 2021 et recevra un courrier précisant la date d'ouverture deux (2) mois avant l'ouverture du réseau.

Il est entendu qu'en cas de non-respect de la procédure décrite ci-dessus, le Chirurgien-dentiste ou Centre dentaire ne pourra pas devenir Chirurgien-dentiste ou Centre dentaire partenaire Itelis.



### 2.4 Période de transition entre les deux réseaux dentaires Itelis

#### 2.4.1 Cas des Chirurgiens-dentistes ou centre dentaire déjà partenaires du Réseau Dentaire Itelis actuel

- Dans le cas où un Chirurgien-Dentiste ou un Centre dentaire déjà partenaire du réseau dentaire Itelis souhaite adhérer au nouveau Réseau Dentaire Itelis, il pourra signer la convention de partenariat dès la date d'ouverture de l'appel à candidature en attendant la mise en place opérationnelle du nouveau réseau dentaire Itelis.

Le Chirurgien-dentiste ou Centre dentaire déjà partenaire continuera d'être partenaire du réseau Itelis en appliquant les modalités de la convention de partenariat déjà signée avec Itelis jusqu'à la notification de l'ouverture du nouveau Réseau Dentaire Itelis par courrier deux (2) mois avant la date d'ouverture du nouveau Réseau Dentaire Itelis.

- Dans le cas où un Chirurgien-Dentiste ou un Centre dentaire déjà partenaire du réseau dentaire Itelis ne souhaite pas adhérer au nouveau Réseau Dentaire Itelis en ne signant pas la convention de partenariat, celui-ci continuera d'être Chirurgien-Dentiste ou Centre dentaire partenaire du réseau Itelis en appliquant les modalités de la convention de partenariat déjà signée avec Itelis jusqu'à une éventuelle notification de sa résiliation par Itelis en courrier RAR. Il continuera d'être partenaire jusqu'à cette notification par courrier.

#### 2.4.2 Cas des Chirurgiens-dentistes ou Centres dentaires non partenaires du Réseau Dentaire Itelis actuel

Dans le cas où un Chirurgien-Dentiste ou un Centre non-partenaire souhaite adhérer à la présente convention, il pourra la signer dès à présent et sera conventionné à la date de la mise en place opérationnelle du nouveau réseau dentaire Itelis.

Il sera averti de cette date, par courrier, deux (2) mois avant la mise en place opérationnelle.





### 3.1 Critères ne nécessitant pas de pièces justificatives mais donnant lieu à un déclaratif dans le formulaire de candidature

Chirurgien-Dentiste	Centre dentaire
Être implanté en France ( <u>métropole et DROM</u> )	
Se conformer scrupuleusement à la procédure de candidature décrite au chapitre 2 du présent règlement	
Répondre à la réglementation en vigueur concernant l'exercice de la profession de chirurgien-dentiste	
Disposer d'un accès Internet dans le cabinet/centre	
	Disposer d'un accès Personne à Mobilité Réduite
	Disposer d'à minima d'un assistant administratif
	Disposer d'un assistant dentaire qualifié par fauteuil en activité

### 3.2 Critères nécessitant des pièces justificatives à fournir avec le formulaire de candidature

#### Pour le Chirurgien-dentiste candidat :

Critère de recevabilité nécessitant des pièces justificatives	Pièce(s) justificative(s) individuelle(s) à joindre dans le formulaire de candidature
Exercer effectivement son activité et disposer d'un numéro ADELI	<b>Courrier d'attribution du numéro ADELI</b> ou document, datant de <u>moins de 6 mois*</u> , émis par le régime obligatoire d'assurance maladie (sécurité sociale) <u>du département d'implantation du chirurgien-dentiste sur lequel figure distinctement son numéro ADELI ou une feuille de soins indiquant le numéro ADELI</u>
Disposer d'un numéro RPPS	Copie de la carte CPS du chirurgien-dentiste à jour.

#### Pour le Centre dentaire candidat :

Critère de recevabilité nécessitant des pièces justificatives	Pièce(s) justificative(s) individuelle(s) à joindre dans le formulaire de candidature
Exercer effectivement son activité et disposer d'un numéro IFAM (FINESS).	Courrier d'attribution du numéro IFAM (FINESS) ou document, datant de <u>moins de 6 mois*</u> , émis par le régime obligatoire d'assurance maladie (sécurité sociale) <u>du département d'implantation du centre sur lequel figure distinctement son numéro IFAM (FINESS)</u> (ex : relevé de compte mensuel...).
Disposer d'un d'extrait KBIS datant de <u>moins de 3 mois</u>	Extrait KBIS datant de <u>moins de 3 mois*</u>
Disposer de la liste des numéro RPPS et noms pré-noms des praticiens du Centre**	Copie des cartes CPS des chirurgiens-dentistes** du Centre à jour

\* à la date de candidature

\*\* si le Centre dentaire candidat a choisi de déclarer la liste de chaque Chirurgien-dentiste exerçant dans le Centre dentaire

La candidature d'un Chirurgien-dentiste ou Centre dentaire n'est recevable que s'il fait acte de candidature en renvoyant les deux exemplaires de la conventions paraphés et signés, s'il répond à tous les critères de recevabilité et joints les pièces justificatives au formulaire de candidature paraphé et signé au moment de sa candidature.

**En l'absence d'une seule pièce justificative, la candidature sera non recevable et donc refusée. Toutefois, Itelis permet au Chirurgien-dentiste ou Centre dentaire candidat en cas de refus par Itelis, de renvoyer dans les 7 jours à partir de la notification de refus, le ou les documents corrects.**



Itelis, analyse les candidatures des Chirurgiens-dentistes et des Centres dentaires ayant validé leur formulaire de candidature **sous un délai maximum de 2 mois** à partir de la date de réception de la candidature.

A l'issue de l'analyse des candidatures des Chirurgiens-dentistes et des Centres dentaires candidats, les deux cas de figure suivants se présentent :

- Cas où le Chirurgien-dentiste/Centre dentaire candidat ne répond pas à l'exhaustivité des critères de recevabilité des candidatures et/ou n'ayant pas fourni au sein du formulaire de candidature l'ensemble des pièces justificatives exigées conformément au présent règlement.
- Cas où le Chirurgien-dentiste/Centre dentaire candidat répond à l'exhaustivité des critères de recevabilité des candidatures et/ou ayant fourni au sein du formulaire de candidature l'ensemble des pièces justificatives exigées conformément au présent règlement.

#### **4.1 Candidature ne répondant pas aux critères de recevabilité des candidatures**

Le Chirurgien-dentiste ou Centre dentaire candidat dont la candidature ne répond pas à l'exhaustivité des critères de recevabilité des candidatures et/ou n'ayant pas fourni au sein du formulaire de candidature l'ensemble des pièces justificatives exigées conformément au présent règlement est refusé dans le Réseau Dentaire Itelis.

##### **4.1.1. Cas des Chirurgiens-dentistes ou Centre dentaire déjà partenaires du Réseau Dentaire Itelis actuel**

Le Chirurgien-dentiste ou Centre dentaire candidat est informé par mail directement dans son Extranet Partenaire Itelis de la(les) raison(s) du(des) refus.

Dans le cas où le Chirurgien-dentiste ou Centre dentaire candidat est en capacité de fournir un nouveau document justificatif permettant de répondre aux critères de recevabilité, il peut, à nouveau, envoyer le document par mail en utilisant son Extranet Partenaire Itelis afin de soumettre à nouveau son dossier de candidature pour complément d'étude de sa candidature.

##### **4.1.2. Cas des Chirurgiens-dentistes ou Centres dentaires non partenaires du Réseau Dentaire Itelis actuel**

Le Chirurgien-dentiste ou Centre dentaire candidat est informé par mail (fourni dans le formulaire de candidature) de la(les) raison(s) du(des) refus.

Dans le cas où le Chirurgien-dentiste ou Centre dentaire candidat est en capacité de fournir un nouveau document justificatif permettant de répondre aux critères de recevabilité, il peut, à nouveau, envoyer le document par retour de mail afin de soumettre à nouveau son dossier de candidature pour complément d'étude de sa candidature.

Dans les deux cas cités ci-dessus, Itelis permet donc au Chirurgien-dentiste ou Centre dentaire candidat en cas de refus par Itelis, de modifier, dans les 7 jours à partir de la notification de refus, le ou les documents non conformes.

Dès lors que le Chirurgien-dentiste candidat aura renvoyé dans les 7 jours le ou les documents corrects, son dossier sera réétudié par Itelis.

#### **4.2 Candidature répondant aux critères de recevabilité des candidatures**

Les Chirurgiens-dentistes ou Centre dentaire candidats dont la candidature répond à l'exhaustivité des critères de recevabilité des candidatures et ayant fourni :

- au sein du formulaire de candidature l'ensemble des pièces justificatives exigées conformément au présent règlement
- les deux exemplaires de leur convention de partenariat signés et paraphés

sont sélectionnés pour intégrer le nouveau Réseau Dentaire Itelis au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2021.

Dès validation du dossier de candidature par Itelis, le Chirurgien-dentiste ou Centre dentaire candidat est informé par mail de la complétude et la validation de son dossier pour intégrer le nouveau Réseau Dentaire Itelis.

Par la suite, Itelis enverra un courrier aux Chirurgiens-dentistes ou Centres dentaires candidats précisant la date d'ouverture deux mois avant son ouverture afin de les prévenir de l'ouverture du nouveau Réseau Dentaire Itelis.



